



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 23 mars 2017

DELIBERATION N° 49/ 3/2017 : AMELIORATION DE LA CIRCULATION PIETONNE ET CYCLE - AVENUE DE MAYENNE A MONTAUBAN - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 23 mars à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 17 mars 2017.

Présents Titulaires : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 6

Mesdames, Messieurs, Jean-Luc BUDOIA à Jean-François GARRIGUES, Aline CASTILLO à Pierre BONNEFOUS, Jean-Martial DEJEAN à Danielle AMOUROUX, Philippe FRANCOIS à Laurence PAGES, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

Absents Excusés : 2

Messieurs, Alain CRIVELLA, Jean-Louis IBRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX

Monsieur Michel WEILL donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil Communautaire du 26 avril 2016, le projet de réaménagement de l'Avenue de Mayenne qui relie la gare SNCF et le Pont Vieux était présenté.
Comme indiqué alors, l'objectif de ce projet est de limiter la place de la voiture au profit des piétons, des personnes à mobilité réduite, et des cycles.

Les travaux de voie douce entrant dans le cadre des projets subventionnables par l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL), un plan de financement prévisionnel était soumis à l'approbation du Conseil Communautaire afin de déposer une demande de subvention.

Le coût estimatif de ces travaux ayant évolué depuis la dernière délibération (638 319,75 € en avril 2016), il convient de soumettre le plan de financement modifié suivant à l'approbation du Conseil :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Travaux	606 840,00 €	Etat - Soutien public (80%)	485 472,00 €
		Grand Montauban (20%)	121 368,00 €
TOTAL	606 840,00 €	TOTAL	606 840,00 €

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 15 mars 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver le plan de financement modifié ci-dessus,
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat sur la base du plan de financement ci-dessus.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement modifié ci-dessus,
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat sur la base du plan de financement ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

28 MARS 2017

De sa publication le :

28 MARS 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 24 mars 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

